



Ecole Notre Dame de la Salette
9 bis rue du Couvent
85250 LA RABATELIERE
Tél : 02.51.42.23.25
E-mail : ecole.ndlasalette@gmail.com
<http://larabateliere-ndlasalette.fr/>



CIRCULAIRE n°2 – LA RENTREE SCOLAIRE **Année scolaire 2020-2021**

La Rabatelière, le mardi 1^{er} septembre 2020

Chers parents,

Ce matin, la rentrée a eu lieu et ce sont 101 élèves qui ont découvert leur nouvelle classe. Après ces derniers mois très particuliers, toute l'équipe éducative (enseignants, ASEM, membres de l'OGEC et de l'APEL) est heureuse d'accueillir les élèves, et nous souhaitons tout particulièrement la bienvenue aux nouveaux élèves et aux nouvelles familles.

Tout au long de l'année, les classes évolueront autour d'un thème commun : « Le vent nous portera ! ». Nous profiterons de ce thème commun pour suivre l'aventure « Vendée Globe » et parler du thème du « vent ». Egalement cette année, en lien avec l'APEL de l'école, nous organiserons une classe de mer pour les élèves de CE2, CM1 et CM2. Elle se déroulera du 19 au 21 avril 2021 à Talmont St Hilaire !

Le site internet de l'école <http://larabateliere-ndlasalette.fr/> vous permettra cette année encore de trouver toutes les informations de l'école, sur l'OGEC et l'APEL et de la vie des classes.

Dans cette circulaire, vous trouverez toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'école. Prenez le temps de lire toutes les informations et de noter toutes les dates importantes de l'année.

Aussi, cette circulaire complète celle reçu par mail mercredi 26 août 2020.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Pour l'équipe éducative,

Eric Morin, directeur de l'école

1 – Le calendrier scolaire

Le calendrier scolaire de l'école est le même que le calendrier national.

Rentrée des classes	Mardi 1er septembre 2020
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 16 octobre 2020 (après la classe) au dimanche 1er novembre 2020
Vacances de Noël	Du vendredi 18 décembre 2020 (après la classe) au dimanche 3 janvier 2021
Vacances d'hiver	Du vendredi 19 février 2021 (après la classe) au dimanche 7 mars 2021
Vacances de printemps	Du vendredi 23 avril 2021 (après la classe) au dimanche 9 mai 2021
Vacances d'été	Mardi 6 juillet 2021 (après la classe)



Ponts de l'année scolaire :

- Pont de l'Ascension : pas d'école du mercredi 12 mai 2021 au dimanche 16 mai 2021
- Pentecôte : pas d'école le lundi 24 mai 2021



A noter :

- Jeudi 10 décembre 2020, 19h00 : **Assemblée Générale** APEL-OGEC à l'école
- Dimanche 13 décembre 2020, l'après-midi : **Arbre de Noël**
- Samedi 5 juin 2021, toute la journée : **Kermesse**

2 – L'organisation pédagogique

L'organisation des classes est la suivante :

- 21 **PS-MS** + 1 **TPS** avec Christelle PASQUIET et Sarah GRAVELEAU (le lundi)
Sylvie ROUSSEAU (aide-maternelle)
- 19 **GS-CP** avec Eric MORIN (directeur) et Mélissa PILARD (le vendredi)
Maryse DELAVALAUD (aide-maternelle)
- 20 **CP-CE1** avec Amandine BOUYER et Mélissa PILARD (le jeudi)
- 21 **CE2-CM1** avec Estelle LEHÉE
- 20 **CM1-CM2** avec Angéline GUILBAUD (remplacée par Emeline DAVID) jusqu'à
décembre 2020)

Nathalie THIBEAUD s'occupe du poste de RA (Regroupement d'Adaptation)



Une réunion d'informations pour chaque classe est programmée. **Notez bien l'heure et la date de cette réunion** (sans les enfants). **Merci à tous d'être présents à ces réunions.**

En PS-MS	En GS	En CP	En CE1	En CE2-CM1	En CM1-CM2
Vendredi 2 octobre 2020, à 18h30	Mardi 22 septembre 2020, à 18h30	Vendredi 11 septembre 2020, à 18h30	Mardi 15 septembre 2020, à 18h30	Vendredi 27 septembre 2020, à 18h30	Jeudi 1^{er} octobre 2020, à 18h30

3 – Fréquentation et absence scolaire



Par le décret n° 2019-826 du 2 août 2019, **l'école est obligatoire dès la Petite Section.**

Toute absence doit être signalée à l'école soit par mail, soit par un appel téléphonique avec la possibilité de déposer un message sur le répondeur, le matin même, en précisant le motif. A son retour, **l'enfant devra transmettre son bulletin d'absence** à l'enseignant de sa classe.

Pour une absence prévue, les parents doivent informer l'enseignant par écrit. **En cas d'absence pendant le temps de cantine, merci de nous prévenir.** Toute demande **d'absence exceptionnelle prolongée pour convenance personnelle** (vacances des parents...) doit être faite par courrier (bulletin d'absence complété) et adressé au chef d'établissement, ainsi qu'à l'enseignant de votre enfant. **Ces absences doivent rester exceptionnelles.**

En PS, une « **demande d'aménagement du temps de présence** » doit être complétée pour les élèves ne venant à l'école que le matin.

4 – Piscine

Comme l'an passé, tous les élèves de CP, CE1 et CE2 iront à la piscine Aqua°Bulles de St Fulgent **le mardi matin lors du 1er trimestre (première séance le mardi 22 septembre 2020).** Le tarif des 10 séances de piscine sera de 12€ par enfant (une partie étant prise en charge par la Communauté de communes et la municipalité).

5 – Abonnements

A la rentrée ou en cours d'année, des propositions d'abonnements vous seront faites par l'école (Bayard, Milan, Ecole des Loisirs). Les pochettes seront à consulter et à rapporter à l'école. Aussi, à chaque retour de pochette, nous attendrons 72h avant de distribuer à d'autres élèves.

6 – Assurance scolaire



Comme les années précédentes, **l'agence AXA-ABV s'associe à l'école pour proposer une assurance scolaire avec les garanties d'une responsabilité civile scolaire** (dommage aux autres enfants) **et extra-scolaire** (dommages à soi-même).

Ceux qui n'ont pas renvoyé leur attestation d'assurance et qui seraient intéressés par l'assurance de l'école peuvent donc nous remettre le document joint à la circulaire avec un chèque à l'ordre d'AXA-ABV (d'autres bulletins sont disponibles à l'école).

Si vous ne souhaitez pas prendre cette assurance scolaire par le biais de l'école, merci de **nous rapporter un justificatif d'assurance scolaire avant le vendredi 11 septembre 2020.** Cette assurance devra **porter les mentions « assurance scolaire et extra-scolaire ».**

7 – Eveil à la foi et catéchèse

Un temps de catéchèse (pendant l'heure d'hors-contrat) est proposé pour les élèves du CE1 au CM2. Ce temps est un choix de la part des familles. La catéchèse aura lieu le **vendredi après-midi, de 15h30 à 16h30** (la première séance commencera le vendredi 2 octobre). Vous trouverez ci-dessous l'enquête **d'inscription ou non** de votre enfant aux **temps de catéchèse**. Les parents **qui ne souhaitent pas inscrire leur enfant le récupéreront à 15h30**.

<https://forms.gle/4bzigQDTRnvYuJB4TA>

(les parents qui ne reçoivent pas les mails ont ces enquête en version papier)

Au cours du CE2, les temps de catéchèse prépareront en partie la première communion. A la fin du CM2, les enfants pourront célébrer la profession de foi.

8 – L'hygiène et les poux

Chaque année, régulièrement, des parents nous préviennent de la présence de poux sur la tête de leur(s) enfant(s). Nous faisons régulièrement des rappels sur la bonne conduite à tenir pour éviter que les poux ne se propagent d'une tête à l'autre. **Merci donc de veiller à la bonne hygiène et au traitement, si nécessaire, de votre ou vos enfants.**

9 – Tenue vestimentaire

Lors des beaux jours, les enfants s'habillent plus légèrement. Toutefois, les shorts trop courts et les hauts trop déshabillés ne sont pas autorisés. Egalement, les sandales style « tongs » ne sont pas acceptées (elles sont dangereuses pour les temps de sport ou les jeux sur la cour).

10 – Exercices d'évacuation et PPMS

Nous réaliserons plusieurs fois dans l'année des exercices d'évacuation, des exercices de confinement (PPMS) et des « PPMS intrusion » afin de chaque enfant maîtrise la conduite à tenir. Ces exercices sont obligatoires dans les établissements scolaires.

11 – Gestion en cas d'intempéries

En cas d'intempéries (neige et verglas notamment), une procédure d'urgence sera mise en place à l'école pour accueillir les enfants des parents qui ne pourraient pas garder leur enfant à la maison. Voici la procédure à suivre en cas d'annonce d'épisode neigeux :

Objectifs pour les parents

- 1) **Alléger le dispositif d'accueil à l'école** : Les familles recherchent dès la rentrée scolaire des personnes ressources qui pourrai(en)t assurer la garde de l'enfant au domicile ou chez elles.
- 2) **En cas d'intempéries ou de période d'épidémie, les familles non équipées en informatique seront prévenues la veille ou par téléphone, les autres familles surveillent leurs mails.**

Toutes les familles signalent en retour de l'information leurs besoins d'accueil par l'école (journée, demi-journée, cantine, périscolaire). Un rappel avec la conduite à tenir vous sera envoyé par mail en cas d'annonce d'épisode neigeux.

12 – L'OGEC

L'OGEC (Organisme de Gestion des Etablissements d'enseignement Catholique) est une association composée de parents bénévoles permettant le bon fonctionnement de notre établissement. L'OGEC est en lien avec l'équipe enseignante, les salariées et les bénévoles cantine.

L'OGEC a pour rôle d'assurer la gestion et l'entretien de l'école :

- Paiement des factures (EDF, eau, fournitures de fonctionnement...);
- Exécution du budget, fixation des contributions et participations...;
- Employeur pour les personnels de droit privé (ASEM, salariés);
- Choisit les investissements et leur financement, contracte les emprunts;
- Gestion des trajets et service à la Maison de Vie...

Pour permettre la bonne marche des établissements, les travaux et le paiement des factures, le financement est pris en charge :

- par la commune avec le forfait communal, pour les fournitures, payer les salariées, les achats divers;
- par les contributions des familles pour la construction, l'entretien des bâtiments et l'OGEC départemental;
- par les fêtes organisées par l'OGEC (Arbre de Noël, kermesse...).

L'OGEC est actuellement composé de 11 membres, à savoir :

Président et vice-président : Gaëtan CHAUVIN et Olivier CATHERINE

Trésorière et vice-trésoriers : Sabrina CARVALHO, Éloïse HERBRETEAU et Matthieu

PILARD

Secrétaire et secrétaire adjoint : Aurélien RICARD et Emeline BARON

Membres : Olivier ALLAIN, Julien DURANDET, Guillaume JOURDAIN et Florian MERIEAU

L'Assemblée Générale de l'OGEC aura lieu le jeudi 10 décembre 2020 (avec l'APEL).

13 – Les rétributions scolaires (gérées par l'OGEC et le Chef d'établissement)



Cette année scolaire, la participation des familles aux frais de scolarité est fixée à 290€ par enfant pour l'année scolaire, soit 29,00€ par mois par enfant (sur 10 mois).

Le prix des repas de cantine ne change pas : le prix du repas pour un enfant déjeunant régulièrement à la **cantine est de 3,85€**. Les repas occasionnels sont vendus au prix de **4,45€**.



L'ensemble (rétributions + cantine) sera globalisé à l'année et divisé en 10 mois.

Le premier paiement se fera autour du 20-25 septembre 2020 et les autres paiements se feront **au 10 de chaque mois**. La facture globale de l'année scolaire vous sera distribuée à la mi-septembre.

Si votre premier prélèvement n'avait pas eu lieu avant la fin du mois de septembre, merci de m'en informer le plus rapidement possible

14 – La cantine scolaire

Il y a trois ans, un règlement intérieur a été créé conjointement par des parents d'élèves, des enseignants, des salariés de l'école, des membres de l'OGEC et de l'APEL. Ce règlement a été distribué à toutes les familles et est distribué à tous lors de l'inscription à l'école.

Aussi, vous retrouvez ce règlement sur le site internet de l'école (une version papier peut vous être distribuée, à votre demande) :

<http://larabateliere-ndlasalette.fr/cantine-scolaire/reglement-de-la-cantine-scolaire/>

Chaque année, nous vous demandons de **signer ce règlement** (coupon à signer dans la pochette) et de le faire signer à votre ou vos enfants à partir du CP.

15 – L'APEL

L'APEL (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) a pour objectif de créer du dynamisme dans la communauté éducative et d'apporter une aide financière supplémentaire afin de permettre à des projets éducatifs de voir le jour, de financer une partie des livres de catéchèse.

La volonté principale est de ne pas toujours solliciter financièrement les parents mais de faire des actions lucratives tournées vers un public plus large, d'accueillir les nouvelles familles de l'école...

L'APEL organise les actions suivantes :

- Vente de pommes et jus de pommes, de plats à emporter, de sapins de Noël...
- Collecte de papiers
- Conférences
- Portes ouvertes pour les nouveaux parents
- Achat de kits scolaires en fin d'année

L'APEL aide aussi cette année à **l'organisation et à une prise en charge financière de la classe de mer à Talmont St Hilaire qui aura lieu pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 du 19 au 21 avril 2021.**

L'APEL est actuellement composée de 6 membres, à savoir :

Présidente : Adeline DURET

Trésorière et vice trésorière : Magali CHARBONNEAU et Aurélie FOUCHER

Secrétaire : Valérie MAILLOT

Membres : France CHAPELOT et Emilie MANCEAU

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de parents, vous pouvez contacter le bureau APEL par mail à l'adresse suivante : apel.larabateliere@gmail.com.

L'Assemblée Générale de l'APEL aura lieu le jeudi 10 décembre 2020 (avec l'OGEC).



Vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion à l'APEL. Lors de votre adhésion, le montant de la cotisation servira à financer une partie des actions de l'école et de l'APEL de Vendée.

16 – Récapitulatif des documents à rapporter

- Documents ou enquêtes obligatoires à remplir (ils sont dans le cartable de chaque enfant aîné) :
 - **L'autorisation parentale de diffusion de documents** et la **déclaration de pouvoirs en cas d'urgence**, datées et signées (feuille jaune)
 - **L'assurance scolaire** ou l'attestation d'assurance scolaire (pour ceux qui ne l'ont pas déjà envoyée)
 - **L'enquête en ligne pour l'inscription ou non de votre enfant aux temps de catéchèse** (pour les élèves du CE1 au CM2) (ou la feuille blanche pour les familles qui ne reçoivent pas les mails)
 - **Le coupon-réponse du règlement intérieur de restauration scolaire**, daté et signé par les parents et les enfants à partir du CP.
 - **Le bulletin d'adhésion ou non à l'APEL** de l'école.

- Quelques infos...
 - En cas de changement d'adresse, de téléphone, de mail, merci de nous informer au plus vite.
 - Chaque année, des vêtements sont perdus, oubliés... **Merci de bien noter tous les vêtements et accessoires de vos enfants pour éviter de perdre du temps à retrouver leur propriétaire...** Les vêtements non réclamés seront donnés à une association.